

ASA DU CANAL DE L'ANCIEN MOULIN

Compte rendu de la séance du 16 juin 2025

Étaient présents : TRUCHET Pierre, TREMORI Marie-Line, LAMBERT Bernard

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : AMIC Philippe, RICHAUD Guillaume

Secrétaire de la séance : TREMORI Marie-Line

Ordre du jour:

- 1- Validation du compte de gestion 2024.
- 2- Approbation du compte administratif 2024.
- 3- Affectation du résultat 2024.
- 4- Vote du budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL :

(DE 2025 01) Validation du compte de gestion 2024

LE CONSEIL SYNDICAL

Réuni sous la présidence de TRUCHET Pierre

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(DE 2025 02) Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Président soumet au conseil syndical le compte administratif de l'exercice 2024. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et témoigne de la santé financière de l'ASA.

Le conseil syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. Mme TREMORI Marie-Line, Vice Présidente, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Président.

LE CONSEIL SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents, hormis M. le Président qui ne prend pas part au vote,

1. DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				12 333.07		12 333.07
Opérations exercice			1 838.05	2 843.49	1 838.05	2 843.49
Total			1 838.05	15 176.56	1 838.05	15 176.56
Résultat de clôture				13 338.51		13 338.51
Restes à réaliser						
Total cumulé				13 338.51		13 338.51
Résultat définitif				13 338.51		13 338.51

2. CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4. VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(DE 2025 03) Affectation du résultat de fonctionnement 2024

LE CONSEIL SYNDICAL réuni sous la présidence de TRUCHET Pierre

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

- CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 13 338.51

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 333.07
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	11 858.07
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 005.44
Résultat cumulé au 31/12/2024	13 338.51
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	13 338.51
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	13 338.51
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

(DE 2025 04) Vote du budget primitif 2025

Le Président invite le Conseil syndical à adopter le budget primitif de l'exercice 2025 de l'A.S.A., après exposition du rapport général de présentation.

Après exposé du Président et en avoir délibéré,
LE CONSEIL SYNDICAL

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de l'ASA DU CANAL DE L'ANCIEN MOULIN pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 31 527.02 Euros

En dépenses à la somme de : 31 527.02 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 910.00
65	Autres charges de gestion courante	600.00
67	Charges spécifiques	50.00

023	Virement à la section d'investissement	12 483.51
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		19 043.51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	5 700.00
76	Produits financiers	5.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 338.51
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 043.51

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 483.51
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 483.51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	12 483.51
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 483.51

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée.